

# SAISONNIER JOURNALIER - HORTICULTURE Service des travaux publics | Concours 2021-04-EXT

### À propos de la Ville de Boisbriand

Située à la porte d'entrée de la région des Basses-Laurentides, Boisbriand offre une panoplie d'activités communautaires, culturelles et sportives à plus de 27 000 citoyens. Ville à caractère résidentiel, commercial et industriel, sa situation géographique privilégiée, au carrefour des autoroutes 13, 15 et 640, est un atout considérable. Boisbriand charme par son offre de services, ses espaces verts et son accessibilité aux berges de la rivière des Mille Îles.

L'engagement, l'intégrité, le respect et l'équité sont au cœur de l'identité et de la culture organisationnelle.

Boisbriand, une ville à proximité des grands centres où il fait bon vivre au rythme de nos vies!

### Principaux rôles et responsabilités

La personne:

- Effectue divers travaux d'entretien général et d'embellissement des voies publiques, des parcs et des espaces verts;
- Effectue l'entretien des plantes : plantation, binage, sarclage, arrosage, fertilisation et protection;
- Effectue l'entretien des fleurs et arbustes, par exemple : creusage des trous de plantation, plantation, tuteurage, fertilisation et protection hivernale;
- Complète des formulaires et rapports lorsque requis;
- Utilise, opère et nettoie divers petits équipements, outils et appareils reliés à ses activités;
- Effectue toute autre tâche selon les besoins du Service.

## Qualifications, compétences et exigences requises

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES);
- Études et expérience dans le domaine de l'horticulture, un atout important;
- Capacité à travailler physiquement en fonction des conditions climatiques;
- Être reconnu pour son sens de l'autonomie et de la débrouillardise;
- Bonnes habiletés et dextérité manuelle;
- Aptitudes à travailler en équipe et vision orientée vers l'approche client;
- Détenir un permis de conduire de classe 5, valide.

## Salaire, horaire et avantages

Le salaire horaire est établi en fonction de la convention collective en vigueur, soit 29,63 \$ (incluant une majoration de 15 % pour les bénéfices marginaux).

L'horaire de travail est de 79,50 heures par période de deux (2) semaines. La personne titulaire du poste bénéficie d'un vendredi de congé sur deux.

Semaine 1 : Lundi au jeudi | 7 h à 16 h 35 | Vendredi congé
Semaine 2 : Lundi au vendredi 7 h à 16 h 35

Entrée en poste : Approximativement à la mi-avril ou dès que les conditions climatiques le permettent.

## Pour postuler

La personne intéressée à poser sa candidature doit s'inscrire sur le site Internet de la Ville de Boisbriand au : <a href="https://www.ville.boisbriand.qc.ca">www.ville.boisbriand.qc.ca</a> dans la section « offres d'emploi » et joindre son curriculum vitae et sa lettre d'intérêt au plus tard le <a href="https://www.gites.gov.new.gites.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature. Toutefois, seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées. Le processus de sélection pourrait comprendre un (ou des) test(s) en complément de l'entrevue.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez communiquer avec le Service des ressources humaines au (450) 435-1954 poste 233. La Ville de Boisbriand souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi. L'usage du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.